

Emploi, jeunes, logements en Bourgogne : les difficultés concernent d'abord les quartiers politique de la ville

Les inégalités entre quartiers sont plus ou moins marquées selon l'agglomération. En Bourgogne, les habitants des quartiers prioritaires cumulent souvent les difficultés économiques et sociales, mais celles-ci s'étendent aussi à d'autres quartiers.

Dans les quartiers « politique de la ville », les revenus des habitants plus faibles vont de pair avec une part de chômeurs parmi les actifs supérieure de 12 points à celle des autres quartiers. L'entrée dans la vie active des jeunes de ces quartiers est préoccupante, 31 % d'entre eux sont « non insérés ».

Les inégalités de revenu se sont creusées depuis 2008. La crise a frappé plus durement les habitants des quartiers prioritaires.

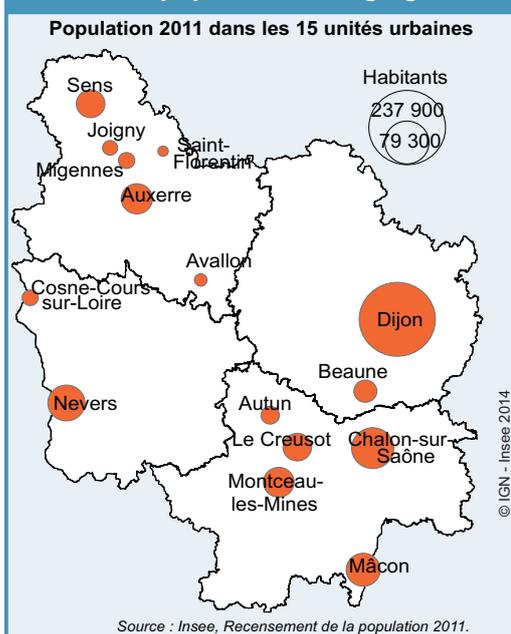
La population de ces quartiers réside dans des logements dont les caractéristiques en terme d'étiquette énergétique sont plutôt favorables.

La vacance de logements touche autant les centres-villes de certaines agglomérations de taille moyenne, comme ceux de Nevers, Autun ou encore Joigny, que les quartiers politique de la ville.

Les inégalités entre quartiers sont plus ou moins marquées selon l'agglomération. Les choix résidentiels des ménages liés à leur niveau de revenu entraînent des clivages territoriaux. À Nevers, Chalon-sur-Saône,

Autun ou encore Auxerre, les disparités de revenus sont marquées entre les quartiers. À Montceau-les-Mines et Le Creusot, les écarts sont plus resserrés. Le niveau de revenu est aussi très contrasté d'une unité urbaine à l'autre. Les revenus sont plus élevés à Dijon et à Beaune qu'à Joigny, Autun, Le Creusot ou encore Montceau-les-Mines.

Quinze agglomérations concentrent 40 % de la population bourguignonne



Des quartiers qui concentrent des populations en difficulté

Dans cette étude, le quartier désigne l'iris, brique de base de l'information infra communale. Il s'agit d'un regroupement de « pâtés de maisons » contigus, d'environ 2 000 habitants. Certains de ces quartiers sont en totalité ou en partie concernés par la politique de la ville. Dans ces quartiers dits prioritaires, les revenus des habitants sont plus faibles. Ainsi le revenu médian annuel par unité de consommation, c'est-à-dire tenant compte de la taille du ménage, s'élève à 11 900 €, soit 5 700 € de moins que sur l'ensemble des quinze unités urbaines étudiées ici. Ces revenus plus faibles vont souvent de pair avec un niveau de chômage élevé et un emploi précaire plus fréquent.

Les quartiers prioritaires, dans lesquels le logement social est très implanté, accueillent de fait les ménages les moins aisés. Ils

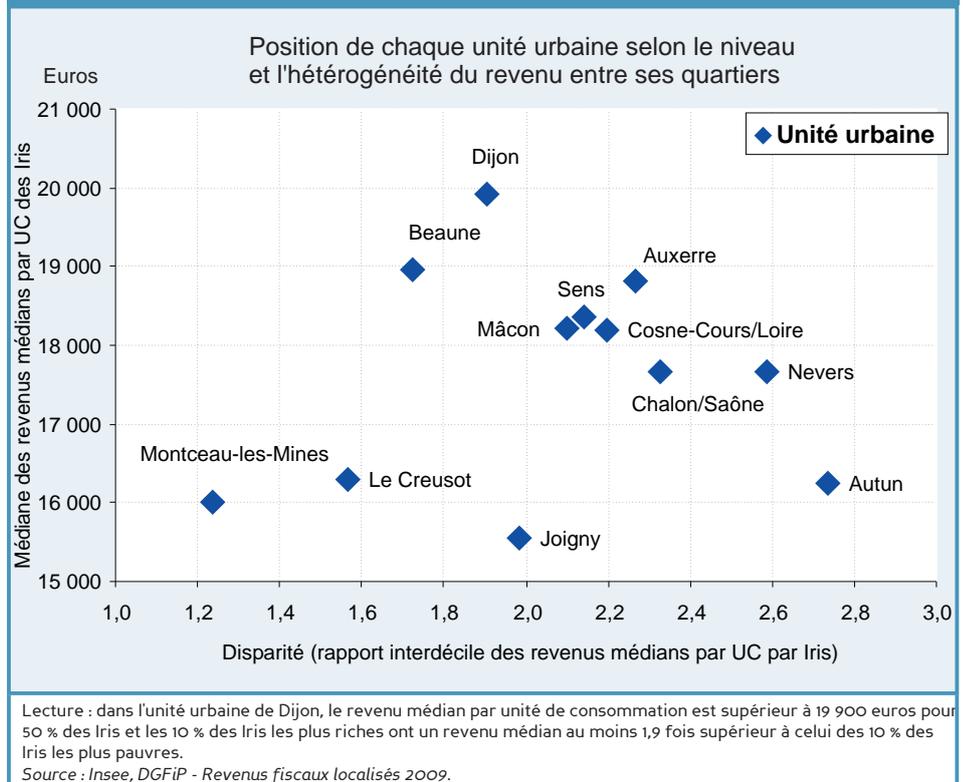
constituent souvent des « territoires de rebond », un tremplin dans les parcours résidentiels des ménages, selon le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles de 2012. Les habitants dont la situation s'améliore ont tendance à quitter ces quartiers. Ils laissent place à d'autres ménages dont les revenus sont en moyenne inférieurs à ceux des résidents.

Dans les quartiers prioritaires, 23 % des actifs sont au chômage, une part supérieure de 12 points à celle des autres quartiers. Elle dépasse 40 % à « Fontaine aux Loups » à Chalon-sur-Saône, « Harfleur » au Creusot, « Champs Plaisants Sud » à Sens, « Les Rosoires » à Auxerre. En lien étroit avec ce chômage très élevé, les habitants ont de faibles revenus. À « La Grande Pâture » à Nevers et « Le Stade » à Chalon-sur-Saône, la moitié des habitants déclarent moins de 5 400 euros par an de revenu fiscal.

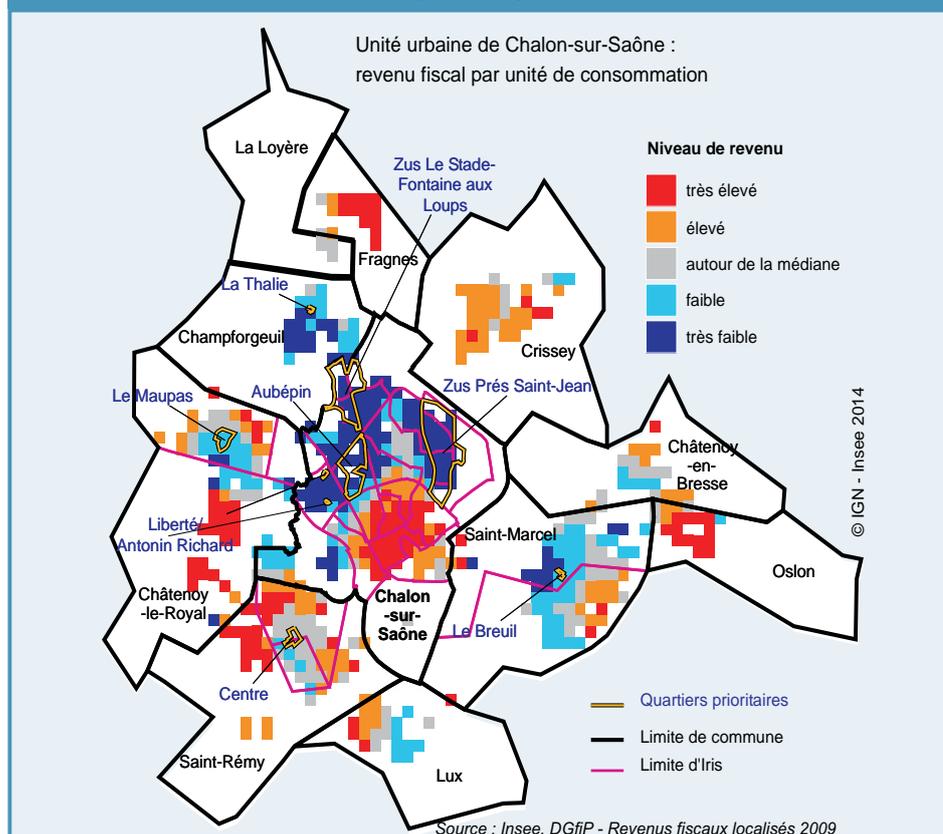
Des difficultés ailleurs

La précarité ne s'arrête pas aux frontières de ces quartiers. Parmi les 50 Iris les plus pauvres des unités urbaines étudiées, une dizaine ne relèvent pas de la politique de la ville. La population de

Des revenus faibles mais plus dispersés à Autun qu'à Montceau-les-Mines



Chalon-sur-Saône : de faibles revenus dans les quartiers prioritaires mais pas uniquement



secteurs urbains comme « Madeleine » à Joigny cumule aussi des difficultés d'accès à l'emploi et un niveau de revenu faible. La précarité ne sévit pas non plus dans tous les quartiers prioritaires ; certains font exception. La population est tout autant active que sur l'ensemble des quinze unités urbaines et dispose de revenus de même niveau à « York » sur la ZUS Les Grésilles de Dijon, « Les Huches » sur la ZUS Centre Ville à Quétigny, « Les Bioux » à Mâcon, « Le Banlay-Moulin à Vent » à Nevers ou encore « Le Bois du Verne » à Montceau-les-Mines.

Décrochage des jeunes

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans résident pour beaucoup d'entre eux au centre des villes ou à proximité de l'université dans le cas de Dijon, qui regroupe à elle seule 45 % des jeunes des quinze unités urbaines étudiées.

Ceux qui demeurent dans les quartiers « politique de la ville » ont souvent vécu dans des contextes familiaux moins favorables à des parcours scolaires sans à-coup. Ils sont moins diplômés : 34 % sont bacheliers ou détiennent un diplôme de niveau supérieur contre 58 % pour les

Chiffres clés sur les quartiers de 15 agglomérations bourguignonnes

| Principaux indicateurs | Ensemble des Iris QPV(1) | Ensemble des Iris hors QPV(2) | Ensemble des unités urbaines |
|---|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Revenus, emploi | | | |
| Revenu médian par UC en 2009 (en euros) | 11 900 | 19 300 | 17 600 |
| Évolution du revenu médian par UC entre 2007 et 2009 (%) | + 0,8 | + 3,8 | + 3,8 |
| Taux de chômage (%) | 23 | 11 | 13 |
| Évolution du taux de chômage entre 1999 et 2010 (en points) | + 1,8 | - 0,4 | - 0,2 |
| Proportion d'emplois précaires parmi les emplois salariés (%) | 19 | 14 | 15 |
| Jeunes | | | |
| Part des 15-29 ans dans la population totale (%) | 20 | 21 | 21 |
| Proportion de jeunes "non insérés" parmi les 15-29 ans (%) | 31 | 15 | 18 |
| Évolution de la proportion de jeunes "non insérés" entre 1999 et 2010 (en points) | + 6,8 | + 2,1 | + 2,5 |
| Proportion de jeunes diplômés du baccalauréat et plus parmi les 15-29 ans (%) | 34 | 58 | 53 |
| Logements | | | |
| Estimation de la proportion de logements énergivores parmi les résidences principales (%) | 42 | 52 | 50 |
| Proportion de logements vacants (%) | 10 | 9 | 9 |

(1) Iris concernés par un quartier "politique de la ville" QPV : quartier politique de la ville
 (2) Iris non concernés par un quartier "politique de la ville"
 Sources : Insee, DGFIP Revenus fiscaux localisés 2007 et 2009 ; Recensements de la population 1999 et 2010 ; Recensement de la population 2008 et Anah pour l'étiquette énergétique.

jeunes des quartiers environnants. L'absence de diplôme pénalise l'insertion professionnelle de ces jeunes et débouche souvent sur le chômage et le retrait du marché du travail.

Dans les quinze unités urbaines étudiées, 18 % des 15-29 ans sont « non insérés », c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas, ne poursuivent pas d'études et ne sont pas stagiaires. Ils se déclarent pour 80 % d'entre eux à la recherche d'un emploi. Les jeunes femmes sont un peu plus confrontées aux difficultés d'insertion. Cela renvoie à la fonction de femme au foyer occupée par certaines d'entre elles, mais aussi aux divergences dans les choix professionnels, les femmes ne se destinant pas aux mêmes segments du marché du travail que les hommes.

Le contexte territorial joue un rôle déterminant dans les conditions d'insertion. Tous les territoires ne sont pas égaux et l'accès à l'emploi est fortement lié à leur tissu économique d'autant que le marché du travail reste local pour les populations les plus en difficulté.

Une insertion plus difficile

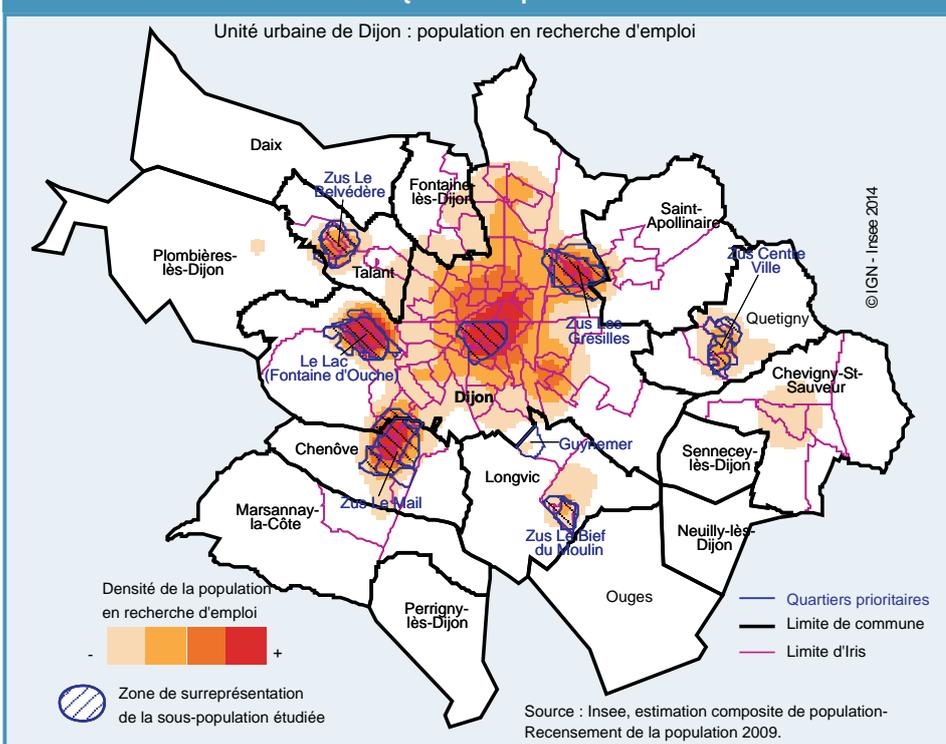
À Joigny, Migennes et Saint-Florentin dans l'Yonne, 30 à 32 % des jeunes sont « non insérés » ; 12 % se trouvent dans ce cas sur Dijon, 18 % sur Beaune. Dans l'Yonne, les jeunes ont davantage tendance à se retirer du marché du travail ; sur les agglomérations de Joigny et Auxerre, 23 % des jeunes non insérés se déclarent inactifs ; 21 % sur celle d'Avallon.

Les jeunes des quartiers « politique de la ville » sont encore plus exposés à l'inactivité et au chômage. Parmi eux, 31 % ne poursuivent pas d'études et sont sans emploi, soit deux fois plus que dans les autres quartiers.

Cette marginalisation est d'autant plus préoccupante qu'elle atteint dans certains quartiers des niveaux élevés. Ainsi, 61 % des jeunes sont non insérés au « Stade » à Chalon-sur-Saône, 46 % à « Harfleur » au Creusot et « Champs Plaisants Sud » à Sens, 45 % sur « Les Montôts-Bas Montôts » à Nevers et « Saugeraies » à Mâcon.

Ici encore, le décrochage scolaire et le retrait du marché du travail ne s'arrêtent pas aux frontières de ces quartiers. Ils sont aussi présents à « Madeleine » et « Rive Gauche » à Joigny, « Blanches Fleurs » et « Saint-Jacques » à Beaune ou encore « Cités » à Migennes.

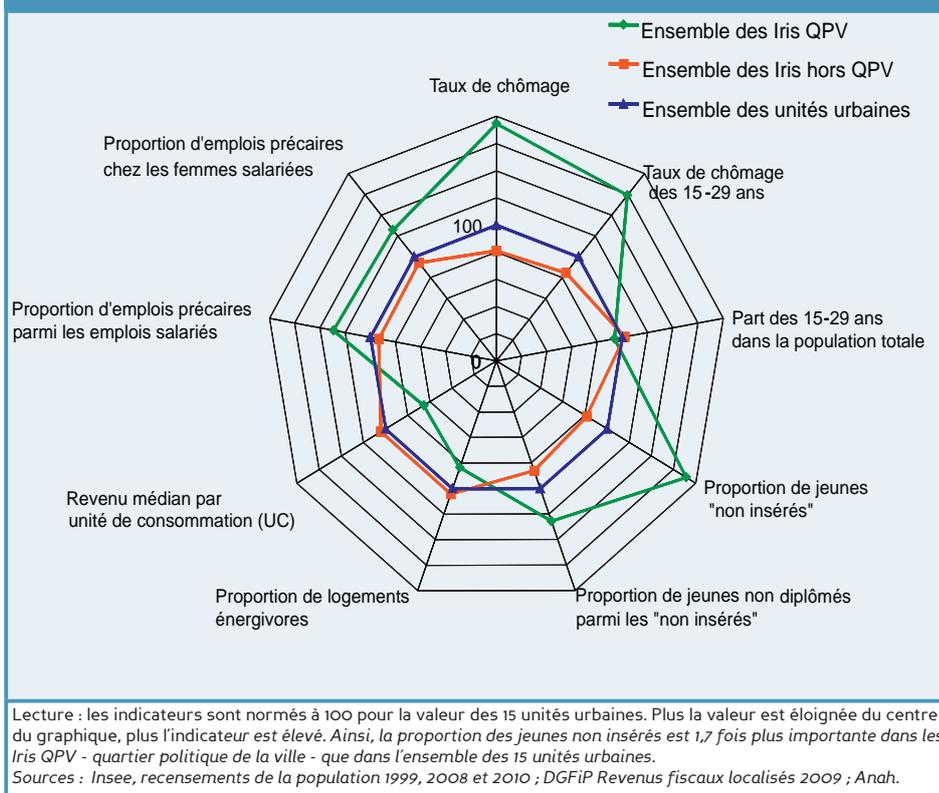
Dijon : les chômeurs surreprésentés au centre et dans les quartiers prioritaires.



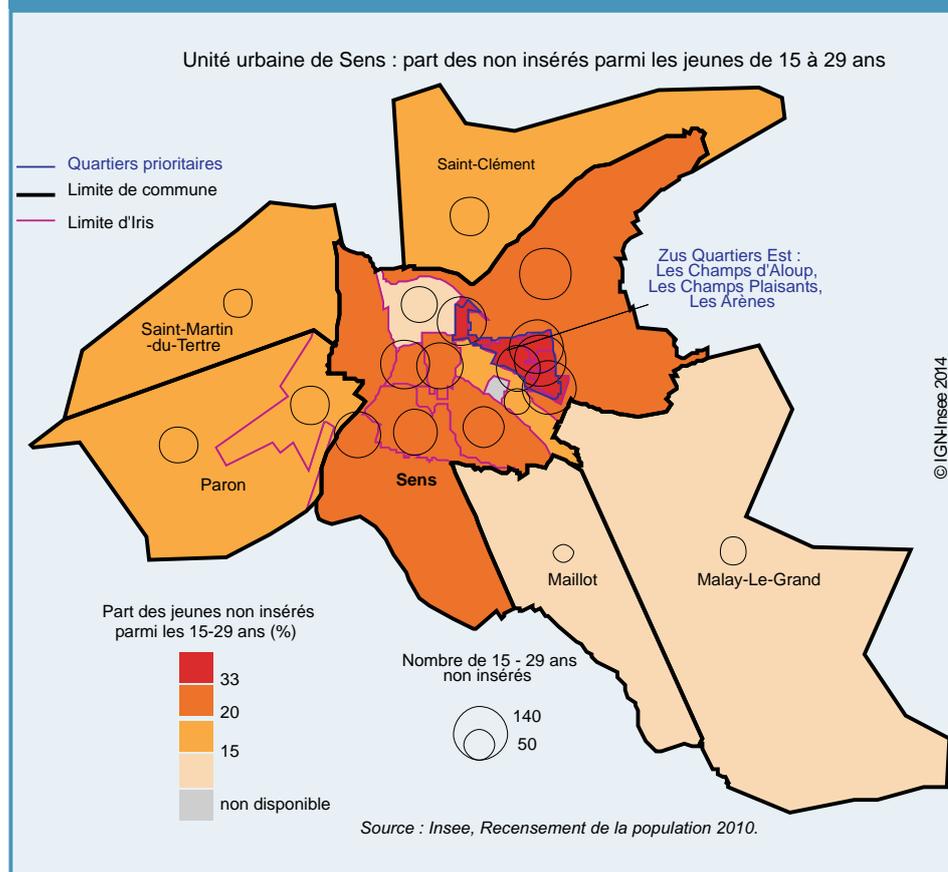
La crise accentue les inégalités

Avec la crise de 2008, le chômage s'est installé sur le territoire national et les quinze agglomérations bourguignonnes n'y ont pas échappé. Il frappe plus durement les habitants des quartiers « politique de la ville », souvent moins diplômés et moins qualifiés. La proportion de chômeurs est ainsi supérieure de deux points en 2010 à celle de 1999, alors que le nombre d'habitants a diminué entre ces deux dates. Dans les autres quartiers, cette proportion de chômeurs est moindre pour une population stable. Le chômage touche d'abord les populations les plus fragiles. Les jeunes, de par leur inexpérience professionnelle sont les premières victimes de la crise de l'emploi. La proportion de jeunes « non insérés » progresse dans tous les territoires entre 1999 et 2010, mais davantage dans les quartiers prioritaires. Le chômage, l'exclusion frappent plus durement ces territoires et creusent les inégalités de revenus au sein de la population et entre les quartiers d'une même unité urbaine. Elles étaient déjà élevées en 2007 mais s'accroissent depuis. Ainsi le revenu médian progresse

Les quartiers prioritaires cumulent les difficultés socio-économiques



Sens : les jeunes non insérés davantage présents dans la Zus Quartiers Est



seulement de 0,8 % pour les quartiers prioritaires, entre 2007 et 2009, de 3,8 % ailleurs.

Bonne performance thermique du logement

Volet fort de la politique de la ville, la rénovation urbaine vise à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants des quartiers dans un objectif de mixité sociale et de développement durable. L'amélioration du bâti apparaît comme un moyen pour l'État et les collectivités locales, la région en particulier, de concilier la dimension environnementale et la lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers politique de la ville. Le paysage architectural de ces quartiers s'est modifié. La structure du parc immobilier, dominée par le logement social, est gérée par des bailleurs sociaux de type organismes HLM. Ces derniers, au travers d'incitations financières et de fonds publics, se sont engagés dans la construction ou la réhabilitation des logements. Dans ces quartiers, 58 % des résidences principales sont estimées avoir une relativement bonne qualité thermique c'est-à-dire relever d'une étiquette énergétique comprise entre les classes A et D. Dans les autres quartiers, le parc de logements, essentiellement privé, est plus érigivore : la moitié des logements sont

estimés relever d'une étiquette énergie de classe E, F, ou G. Les propriétaires bailleurs hésitent, malgré les incitations financières et les campagnes de sensibilisation, à réaliser des travaux d'isolation dont le bénéfice revient à leur locataire par le biais de la baisse des factures d'énergie.

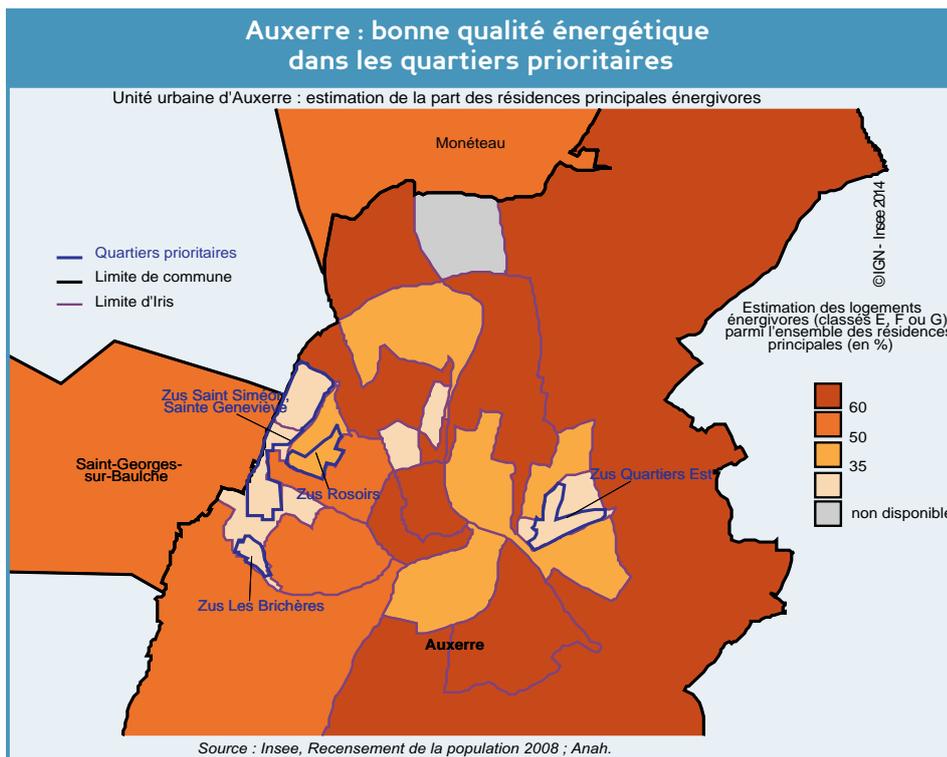
Le logement énergivore est caractéristique des centres des villes qui abritent de nombreux immeubles anciens : quartiers « Saint-Michel » ou « Jean-Jacques Rousseau » à Dijon, « Vieille Ville » à Joigny, « Saint-Germain - Hôtel de Ville » à Auxerre. D'autres quartiers, à l'habitat plus récent mais construits avant 1975, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques qui ont suivi le premier choc pétrolier, sont aussi énergivores. C'est le cas par exemple de « Cosne Villechaud » à Cosne-Cours-sur-Loire, de « Saint-Père », et « Charmoy » situés dans l'unité urbaine de Migennes. Mais les quartiers prioritaires n'ont pas tous bénéficié de rénovations susceptibles de lutter contre la mauvaise qualité énergétique. Par exemple, « Champ Perdrix » et « Tire Pesseau » dans le quartier Fontaine d'Ouche de Dijon, construits avant 1975, sont composés en majorité de logements collectifs énergivores.

La vacance n'est pas spécifique aux quartiers « politique de la ville »

La vacance du logement ne peut être séparée de l'attractivité des territoires et des tensions plus ou moins fortes rencontrées sur le marché de l'immobilier. Ainsi, 17 % des logements sont déclarés vacants à Saint-Florentin, 7 % dans l'unité urbaine de Dijon.

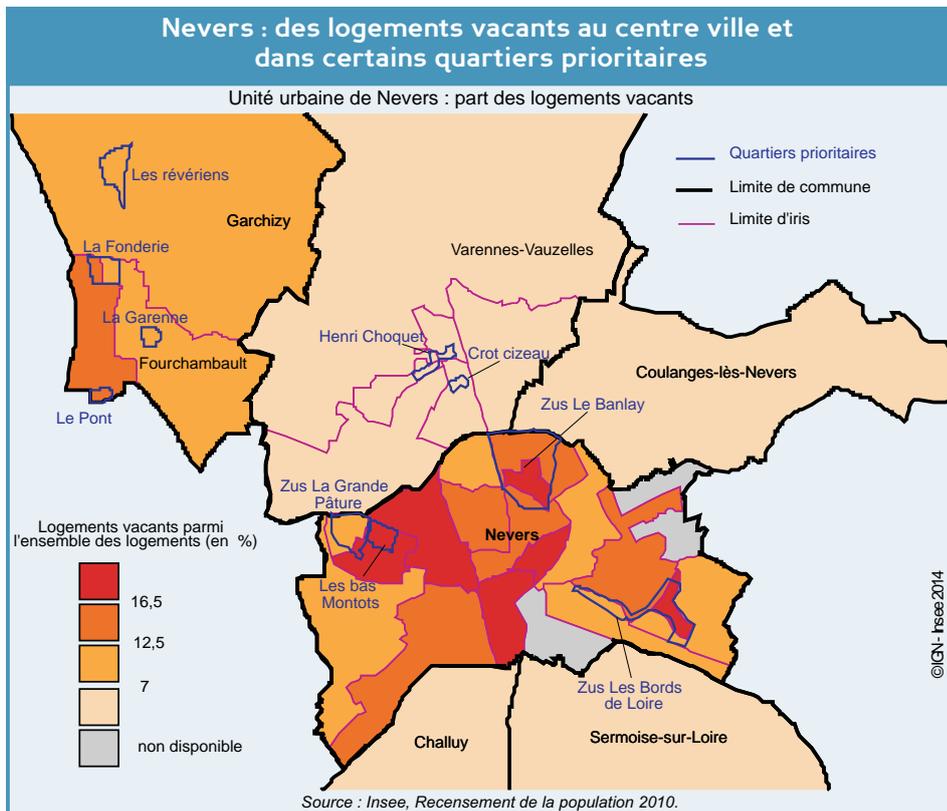
Le taux de vacance est un peu plus élevé pour les quartiers « politique de la ville ». Il dépasse 27 % sur « Le Stade » à Chalon-sur-Saône, et « Harfleur » au Creusot. Pour autant cette problématique n'est pas spécifique à ces quartiers. La vacance est importante sur certains îlots de centre-ville à l'habitat ancien peu adapté à la demande des ménages. Dans les quartiers « Saint-Martin-Saint-Etienne » au centre de Nevers, « Centre Ville » à Autun ou encore « Vieille Ville » à Joigny, 22 % des logements sont inoccupés.

■ Christine Lecrenais, Marie Léger.



Estimation de l'étiquette énergétique

L'étiquette énergie du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est attribuée aux résidences principales issues du recensement de la population 2008 en utilisant un modèle développé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Le parc national de logement est segmenté en croisant quatre critères : type de logement, type de chauffage, année de construction et zone climatique. À chaque segment correspond une distribution des étiquettes énergie. C'est cette distribution nationale qui est appliquée sur les territoires, en fonction de la répartition de leurs résidences principales selon ces critères.



Quinze unités urbaines à la loupe

La politique de la ville en Bourgogne

Le Conseil régional de Bourgogne est un partenaire historique de la politique de la ville aux côtés des collectivités locales. A ce titre, la Région intervient sur l'ensemble des territoires concernés par les dispositifs de l'Etat (CUCS, ZUS...) qu'on appelle quartiers politique de la ville.

Dans cette étude les quartiers dits politique de la ville ou quartiers prioritaires intègrent deux autres quartiers : « La Madeleine » à Joigny qui fait l'objet d'un accompagnement spécifique et « Blanches Fleurs » à Beaune.

Sont ainsi examinés 49 quartiers, répartis dans 15 unités urbaines bourguignonnes. Ces unités urbaines, appelées aussi agglomérations comptent 656 000 habitants en 2011, soit 40 % de la population bourguignonne et près de 137 800 jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit un jeune bourguignon sur deux.

La politique de la ville est aujourd'hui dans une phase charnière. Sa refonte, engagée par l'État, touche tant la redéfinition de la géographie prioritaire que le cadre contractuel. Les résultats ne sont pas encore connus à la date de cette étude.

Caractériser les territoires infra-urbains

La démarche retenue vise à caractériser les territoires infra-urbains de ces quinze agglomérations au regard d'indicateurs liés à l'emploi, à la jeunesse et à l'habitat, pour alimenter la réflexion sur la politique de cohésion sociale du Conseil régional.

L'approche est menée à l'échelle de l'Iris (îlots regroupés pour l'information statistique). Elle est complétée par une analyse cartographique par « carroyage », méthode qui permet de cartographier les caractéristiques de la population sur des carreaux de 200 mètres de côté et qui s'affranchit de tout découpage administratif.

L'Iris représente la brique de base de l'observation en infra communal. Il peut être matérialisé par un ensemble d'îlots c'est-à-dire « des pâtés de maisons » contigus. Il regroupe environ 2 000 habitants. Ses contours ne recouvrent pas ceux des quartiers ciblés par la politique de la ville mais ils permettent de s'en approcher.

Les quinze unités urbaines étudiées comptent 72 communes, 33 sont découpées en Iris et 39 ne sont pas découpées car elles comptent moins de 5 000 habitants. Ces dernières sont considérées comme des Iris à part entière. Au total, 308 Iris sont pris en compte dans l'étude, dont 74 sont concernés par un « quartier politique de la ville ».

Définitions

L'unité urbaine correspond à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les **quartiers politique de la ville** correspondent aux territoires infra urbains sur lesquels s'applique la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} Août 2003. La loi « Pacte de relance pour la ville » de 1996 avait établi la géographie prioritaire des zones urbaines sensibles (Zus). En 2007, le comité interministériel à la ville a lancé les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui ont étendu la géographie prioritaire aux nouveaux quartiers venant s'ajouter aux Zus.

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une réflexion est en cours pour la refonte de la géographie prioritaire.

Le revenu fiscal correspond au revenu déclaré, c'est à dire aux ressources déclarées par les ménages contribuables dans leur déclaration annuelle. Il s'agit d'un revenu avant redistribution et avant impôts.

Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle.

L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Jeunes non insérés : jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni étudiants, élèves ou stagiaires.

Jeunes non-diplômés : jeunes âgés de 15 à 29 ans sans diplôme ou de niveau inférieur au CAP ou au BEP.

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Marie-Laure Monteil

Responsable des études :
Christine Charton

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Photo :
Grand Dijon

Dépôt légal
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2014

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Pauvreté en Bourgogne : des jeunes, des femmes, des familles monoparentales** - Insee Bourgogne Dimensions n°198 - Avril 2014.
- **Observatoire national des zones urbaines sensibles** - Rapport 2012.
- **Les niveaux de vie en 2011** - Insee Première n°1464 - Septembre 2013.
- **Crise économique en Bourgogne : trois décrochages successifs entre 2008 et 2012** - Insee Bourgogne Dimensions n°188 - Mai 2013.
- **Les revenus, niveaux de vie, Les décrocheurs du système éducatif : de quoi parle-t-on ?** - Insee - Portrait social 2013.
- **Insertion des jeunes issus des quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés** - Cereq-Bref n°309 - Avril 2013.
- **Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise** - Cereq-Bref n°283 - Mars 2011.